

CONVENTION DE PARTENARIAT

« ENTRE

Les Musées de la Ville de Verviers dont le siège social est établi Place du Marché 55 à 4800 Verviers

Valablement représentée par :

Madame Muriel KNUBBEN, Directrice générale ff

Monsieur Jean-François CHEFNEUX, agissant en qualité d'Echevin de la Culture, du Tourisme, de la Participation citoyenne et de la Transition environnementale

*Madame Caroline HENRY, responsable des Musées de Verviers
Agissant en vertu d'une délibération du Conseil communal du xxx*

Ci-après dénommée « les Musées de la Ville de Verviers, organisateur »

ET

*MédiaCité ASBL dont le siège social est situé Winandchamps , 2 à 4890 Thimister-Clermont
Valablement représenté par :*

Monsieur C Trovato, Administrateur de l'Asbl

Ci-après dénommé « le Partenaire »

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise en place et de l'organisation par les Musées de Verviers d'activités culturelles autour de l'exposition « Jean Lequeu » qui aura lieu du jeudi 24 octobre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 aux Musées des Beaux-Arts et de la Céramique, rue Renier 17 à 4800 Verviers.

Les activités culturelles sont celles-ci :

- *Formation, de l'animatrice des Musées de Verviers, dans le cadre d'ateliers créatifs à destination des publics scolaires (deux réalisations en papier mâché) ;*
- *Organisation d'un stage de création de papier mâché, pour adultes, du lundi 28 au jeudi 31 octobre 2019. Le musée accueille les stagiaires pour une visite guidée de l'exposition et MédiaCité asbl organisera les ateliers à L'Atelier du Prince en Pré-javais. Le coût du stage et les inscriptions seront pris en charge par l'asbl MédiaCité.*
- *Organisation d'un spectacle de Marionnettes « Pipo » le dimanche 27 octobre.*

Article 2. Durée de la convention

La présente convention entre en application le (date de la signature) et viendra à expiration de plein droit le dimanche 5 janvier 2020, sans possibilité de reconduction tacite.

Article 3. Engagements des Musées de la Ville de Verviers

1. *L'organisateur s'engage à payer la somme de 55 € TTC à l'Atelier du Prince pour une formation papier mâché qui se tiendra à l'Atelier du Prince.*
2. *L'organisateur s'engage à faire la promotion du stage de papier mâché autour de l'œuvre de Jean Lequeu, à destination d'un public adultes et la promotion du spectacle Pipo.*
3. *L'organisateur s'engage à accueillir les participants au stage de papier mâché pour une visite guidée de l'exposition « Jean Lequeu ».*
4. *L'organisateur s'engage à citer le nom de l'Atelier du Prince et à mettre le logo de l'Atelier du Prince sur les supports promotionnels annonçant les activités organisées autour de l'exposition « Jean Lequeu ».*
5. *L'organisateur s'engage à payer la somme de 450€ TTC pour accueillir le spectacle « Pipo » au musée des Beaux-Arts et de la Céramique le 27 octobre 2019.*
6. *Les activités étant sur inscription, la ville de Verviers se garde le droit d'annuler le spectacle Pipo au minimum une semaine à l'avance si l'évènement ne récolte pas un minimum de 20 inscrits.*

Article 4. Engagements du Partenaire

1. *Le Partenaire s'engage à former l'animateur des Musées de Verviers à deux ateliers créatifs autour du papier mâché à destination des enfants des écoles maternelles et primaires, pour un montant total de 55 € TTC.*
2. *Le partenaire s'engage à organiser un stage de créations de papier mâché autour de l'œuvre de Jean Lequeu, à destination d'un public adultes. Les inscriptions, le paiement de ceux-ci ainsi que le déroulement des ateliers est pris en charge par l'Atelier du Prince.*
3. *Le partenaire s'engage à promouvoir le stage de création de papier mâché pour adultes en y incluant les Musées de Verviers et l'exposition « Jean Lequeu ».*
4. *Le partenaire enverra dans les plus brefs délais son logo aux Musées de Verviers afin que ce dernier puisse l'apposer sur les supports promotionnels.*
5. *Le partenaire s'engage à faire la publicité du spectacle Pipo qui aura lieu au musée des Beaux-Arts et de la Céramique le 27 octobre 2019 et la promotion du stage de papier mâché autour de l'œuvre de Jean Lequeu.*

Article 7. Assurance et sécurité

1. *Le partenaire proposant le stage pour adultes est responsable de la sécurité et de la surveillance durant son activité.*

Article 8. Infractions

En cas d'infraction aux obligations contenues aux articles 4 de la présente convention, la Ville de Verviers se réserve le droit de ne pas octroyer les montants susmentionnés par le partenaire.

Les éventuelles infractions aux articles précités seront valablement notifiées par la Ville de Verviers par écrit (email ou courrier) aux partenaires.

Sauf contestation motivée par la Ville de Verviers dans les quinze jours suivant la notification susmentionnée, les éventuelles infractions qui en découlent seront considérées comme définitivement et incontestablement établies. En cas de contestation par le ou les partenaires, la Ville de Verviers jugera du maintien ou du retrait de la sanction infligée sur base du fondement de la contestation et des dispositions de la présente convention.

A titre non exhaustif, les Parties considèrent les faits de corruption, de violence verbale ou physique, de racisme, d'incitation à la haine et de malversations financières comme des circonstances justifiant l'intervention de l'Organisateur.

Article 9. Droit applicable

La présente convention est régie par le droit belge.

En cas de désaccord sur la validité de l'interprétation, l'exécution ou la dissolution de la présente convention, de ses suites et conséquences, les parties tenteront de se concilier, au besoin après avoir choisi de commun accord un médiateur.

La présente convention comporte 3 pages.

Rédigée à Verviers, en autant d'exemplaires qu'il y a de parties, chacune signant pour réception d'un original.

Le,

*Pour La Ville de Verviers
(organisateur)*

Par ordonnance,

La Directrice générale ff

*Pour la Bourgmestre,
L'échevin délégué*

La responsable des musées

μMuriel KNUBBEN

Jean-François CHEFNEUX

Caroline HENRY

Pour l'ASBL MédiaCité

(le partenaire)

L'Administrateur,

C Trovato